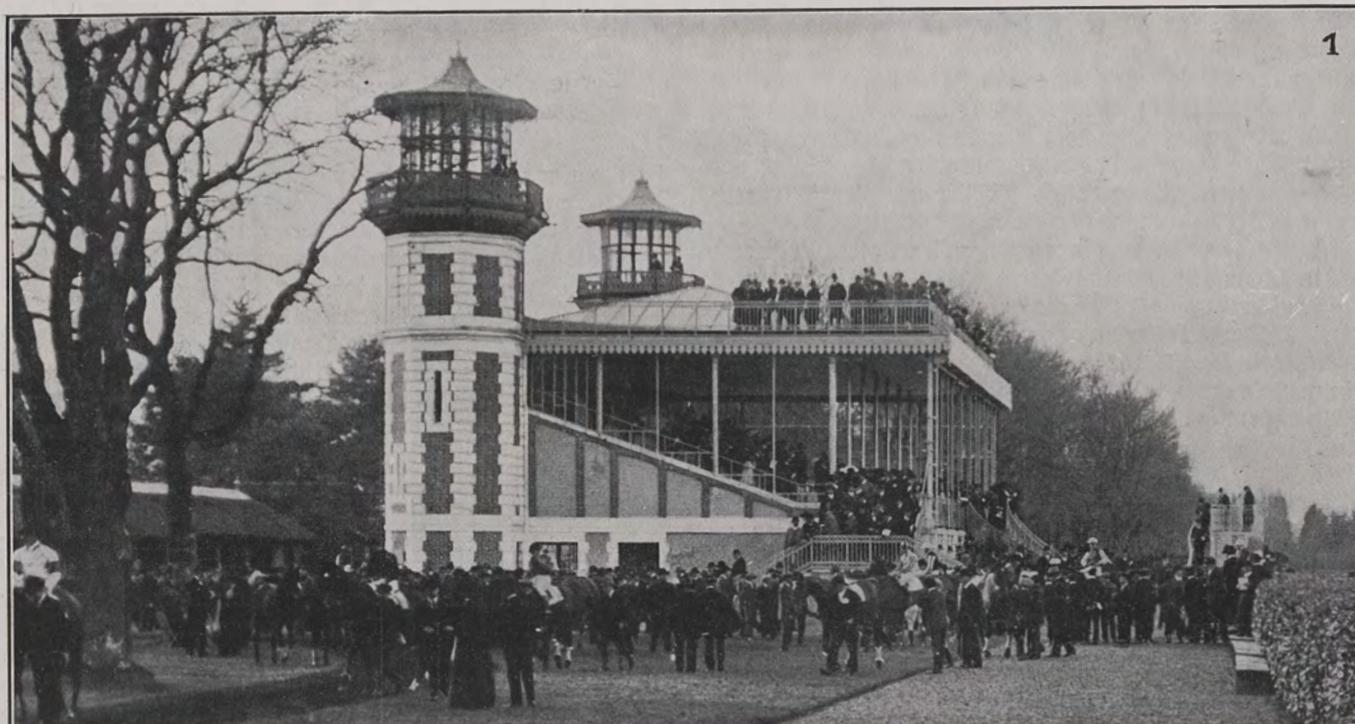


LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



LE MEETING DE PAU

1. VUE DU PESAGE. — 2. LE SAUT DU BROOK DANS LE PRIX DES DRAGS (GENTLEMEN-RIDERS).

CHRONIQUE

JE voulais traiter aujourd'hui du doping et de la méthode scientifique qui s'y rattache ; mais, tout bien pesé, je me rends compte que la place me ferait défaut pour exposer cette importante question avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Ce n'est point, en effet, en deux colonnes que l'on peut examiner la méthode Frœnkel-Kaufmann, qui constitue, dès maintenant, un des plus importants chapitres de la physiologie du cheval de courses. Elle entraîne presque tout un traité de toxicologie avec l'historique du doping ; l'étude du règlement qui l'interdit ; les conditions de l'action toxique ; le mode d'action des poisons employés ; les statistiques et les exemples ; le diagnostic des intoxications chez le pur sang ; tous les procédés pour déceler les alcaloïdes et les glucosides dans la salive ; les alcaloïdes indécelables. A ces questions de toxicologie pure, viennent s'ajouter : toute l'énergétique du cheval de courses ; ses modifications sous l'action des excitants ; la thermochimie ; l'étude des sensations et de l'énergie ; l'examen de toutes les grandes fonctions et surtout du système nerveux qui est le grand milieu énergétique du cheval de pur sang ; enfin la connaissance des ferments et des sécrétions, et plus particulièrement de la salive avec les influences qui viennent modifier sa composition chimique normale.

Ce rapide exposé, ce plan tout incomplet qu'il soit, fera facilement comprendre mon désir de remettre à une date ultérieure, mais très prochaine, la publication de toutes ces questions, dans le corps du journal, où j'aurai toute l'étendue que nécessite un semblable sujet.

Je me bornerai donc à étudier, à un point de vue nouveau, l'élevage du poulain après le sevrage ; et je dirai quelques mots sur un procédé thérapeutique qui peut et doit rendre quelques services aux éleveurs.

L'élevage du foal, à partir du sevrage, n'est pas une chose aussi simple qu'on se le figure généralement. Il n'y a peut-être pas de question plus complexe, ni plus actuelle, si l'on tient compte de l'abaissement de qualité auquel semblent liés les résultats des grandes épreuves de ces dernières années.

Les poulains, étant ce que les fait un bon ou un mauvais élevage, je me suis trouvé conduit à examiner sur des bases que le progrès faisait nouvelles, des procédés de « culture de la plante chevaline » qui tendent à modifier de fond en comble les méthodes anciennes.

Jusqu'à la fin de l'année 1911, j'avais envisagé le développement maximum d'un yearling, comme un facteur éminemment favorable à sa carrière de racer et dans ce but j'avais préconisé, créé presque, la suralimentation sous toutes ses formes. L'expérience ayant démontré qu'il n'y avait dans l'état actuel de la race pure — sauf pour quelques familles — aucune relation entre le grand gabarit et la qualité, mais qu'au contraire la qualité semblait être plutôt en raison inverse de la taille jusqu'à une limite donnée ; j'ai dû abandonner ma conception première. A la méthode purement constructive du début j'en ai substitué une autre, ayant une valeur énergétique élevée et tendant à modifier l'état colloïde des éléments anatomiques, et surtout des éléments nerveux, afin d'obtenir chez le poulain, le maximum d'aptitude à l'utilisation de l'énergie en travail en diminuant celle de l'utilisation de l'énergie en chaleur. Ou, plus simplement, pour arriver à faire d'un poulain donné, un moteur possédant au plus haut degré l'aptitude au travail, avec le minimum de perte d'énergie. Je suis convaincu d'avoir réalisé cette amélioration ou plutôt cette transformation physiologique par l'alimentation et la médication combinées.

Il va de soi, qu'on ne l'obtient qu'après un long traitement ; car il faut compter, que l'influence des agents employés est très lente à se produire ; parce qu'avant d'arriver aux centres nerveux, aux fibres, aux os, aux muscles, etc... où leur action élective doit s'exercer, les principes actifs employés sont obligés de parcourir un long trajet et de surmonter des obstacles capables d'amoindrir cette action. Ils agissent par leur masse qui permet à leurs propriétés physiologiques de produire leur maximum d'effet.

En réalisant cette détermination alimentaire et médicamenteuse appropriée au cas particulier de chaque poulain, j'estime avoir résolu un important problème qui permet non seulement de combattre les troubles du deuxième âge, mais encore de refaire la qualité héréditaire, compromise pour une cause quelconque et de renforcer cette qualité native chez le poulain normal.

L'étude méthodique des sujets que j'ai traités, m'a toujours révélé, à des degrés divers, l'excellent fonctionnement des organes que je rencontre seulement chez les chevaux qui ont une valeur de course certaine. L'influx nerveux, l'onde nerveuse mesurés au stéthomètre m'ont donné un chiffre supérieur à la normale pour l'ensemble ; et la force extériorisée du corps, liée à l'énergie nerveuse, a toujours dépassé le taux moyen. Or, le système nerveux est au fond tout le pur sang ; les autres systèmes ne sont là que pour le servir. On comprendra donc le rôle important de cette méthode qui, nourrice à la fois de tous les organes et du moteur, fait un animal d'une essence supérieure à celle léguée par le père, la mère et les ascendants. Cela ne veut pas dire que l'on puisse toujours contrebalancer les effets de l'hérédité, mais cela prouve qu'il nous sera souvent possible d'avoir sur elle une puissante action.

Pour arriver à ce résultat, j'ai dû procéder par tâtonnements et me livrer à de patientes et minutieuses recherches, encore compliquées d'analyses et d'observations rigoureuses, notées, en suivant les poulains pas à pas, avec une vigilance de tous les instants. Je ne me leurre pas au point de croire avoir trouvé la panacée universelle ; mais, peut-être le spécifique de la qualité nerveuse du cheval de courses.

La méthode physiologique imaginée par moi, est basée sur des données dont voici les principales : assurer une nutrition parfaite et une assimilation maxima ; éviter les fuites phosphatiques ; diminuer l'alcalinité des tissus ; augmenter l'acide chlorhydrique dont la sécrétion est souvent insuffisante chez le poulain de pur sang ; faire disparaître l'acide lactique qui, résorbé dans l'intestin, acidule le sang et empêche la calcification parfaite du squelette ; augmenter la valeur biologique des ferments et des diastases ; augmenter la valeur nerveuse par une médication hypersthénique basée sur la composition du tissu nerveux ; renforcer les sécrétions thyroïdienne, surrénale, etc. ; assurer le bon fonctionnement de la circulation ; créer un équilibre colloïdal correspondant à toutes ces notions, etc., etc... Ainsi qu'on peut en juger d'après cet exposé, le procédé n'est pas des plus simples ; mais il n'y a qu'à vouloir l'appliquer pour se rendre compte que ses difficultés d'exécution ne sont pas insurmontables. Au surplus, il est coûteux ; mais les résultats donnent une large compensation des sacrifices consentis. Et je suis tellement sûr de l'excellence de cette méthode que pour lever l'incrédulité possible des sceptiques et pour bien montrer qu'il n'y a derrière elle aucune suggestion, je suis prêt à en faire la preuve en instituant des expériences à mes frais.

* * *

On signale de différents côtés des cas d'avortement qui viennent jeter le trouble dans des haras bien tenus, bien dirigés et où de pareils accidents paraissent étranges, tant est rigoureuse l'hygiène appliquée. J'ai eu à m'expliquer sur ces troubles que j'attribue à une intoxication spéciale à la gestation des juments. La preuve de cette conception ne peut se faire aujourd'hui d'une façon absolue ; les recherches sur ce sujet n'étant pas assez nombreuses. Mais on me permettra de croire que les auto-intoxications qui existent à l'état normal chez toute jument saine, puissent être encore augmentées du fait de la gestation ; pour des causes multiples. Il existe même peut-être certains poisons spéciaux à la poulinière pleine, ce qui expliquerait les accidents tout à fait particuliers qu'elle présente.

Mais ces accidents ne peuvent survenir que si les organes de défense fonctionnent insuffisamment. Du moment où l'équilibre est rompu, pourquoi les toxines ne s'accumuleraient-elles pas dans le fœtus qui, moins résistant, succombe et dont la mort provoque un avortement que rien dans l'état de la jument ne pouvait faire prévoir ?

Les poisons retenus dans le sérum sanguin sont probablement multiples, mais peuvent se comporter de la même façon sur des juments différentes, soumises à une alimentation et à une hygiène absolument identiques. Le traitement rationnel des auto-intoxications doit donc consister à soustraire le plus possible de poisons de l'organisme par l'application, en injections sous-cutanées, d'une solution désinfectante composée d'iode métallique, de magnésium et de benzol. J'ai fait faire usage de cette médication dans plusieurs haras, notamment dans un grand stud argentin où l'on emploie cette méthode depuis plusieurs années. Avant son application, de véritables épidémies d'avortement sévissaient annuellement dans cet établissement qui, depuis, s'est mis à l'abri de ces accidents, en employant ce traitement.

ORMONDE.



Cher Tatoué
Vif Argent V
Champ d'Oissel

Frascot

PAU, 26 JANVIER — LE SAUT DU DROP DANS LE PRIX DES DRAGS (GENTLEMEN-RIDERS)

NOS GRAVURES

La première grande réunion de l'annuel meeting de Pau, donnée le 26 janvier dernier, a remporté son habituel succès.

Favorisée par une température délicieuse, cette belle journée attira sur l'hippodrome du Pont-Long une assistance des plus nombreuses, et les quatre courses portées au programme, mirent aux prises de nombreux concurrents, et offrirent le plus grand intérêt.

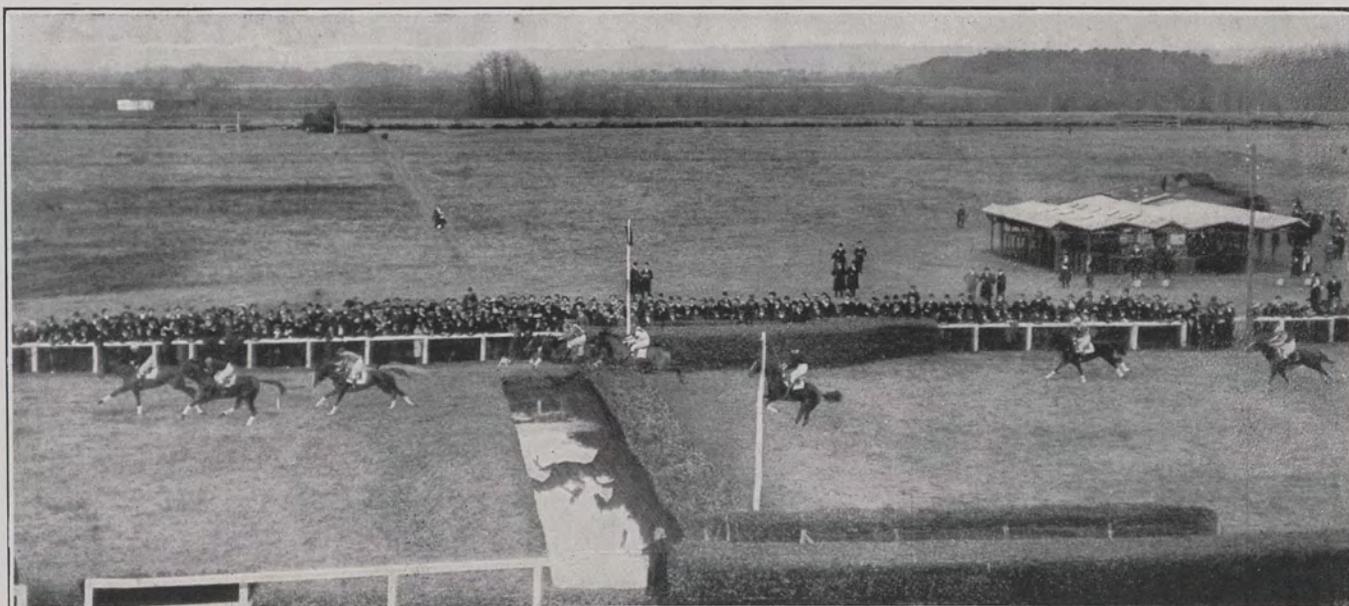
LE PRIX DES DRAGS (steeple-chase handicap gentlemen-riders) réunit neuf concurrents, parmi



LE Paddock DE PAU

lesquels Frascot, piloté par M. de Lassence, et Fair Duchess, monté par M. Riese, étaient les préférés des parieurs.

Gobe Mouche puis Frascot assuraient le train durant la plus grande partie du parcours, et ce dernier, mettant à profit ses brillantes qualités de sauteur, tentait vainement de s'échapper. Rejoint dans les tournants par Fair Duchess et Vif Argent V, il était bientôt dépassé par ces deux chevaux qui luttaient courageusement jusqu'au poteau, Vif Argent V, fort bien montée par M. de Bataille, s'assurant le meilleur, dans les der-



Jochanaan Ploermel Napo La Topaze La Clochette Maurienne Silver Cliff La Hume

PAU, 26 JANVIER — LE SAUT DE LA RIVIÈRE DANS LE 1^{ER} PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE

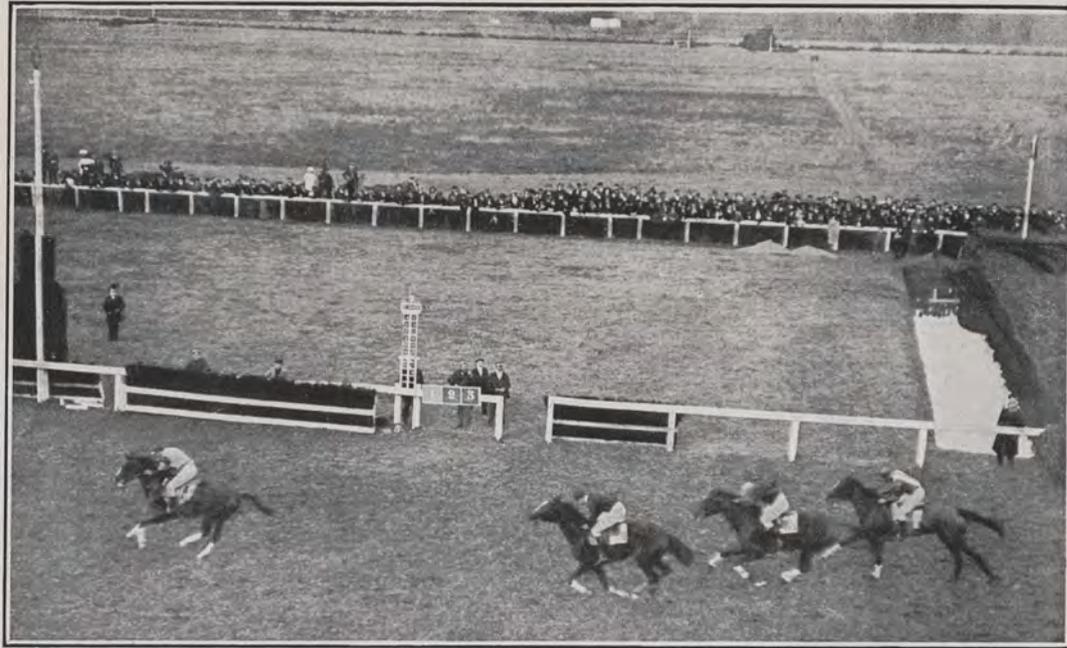
nières foulées, tandis que Frascot conservait de peu la troisième place devant Cher Tatoué.

LE 1^{er} PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (steeple-chase, 5^e série, 3.400 mètres) donnait également lieu à une fort jolie course.

La Topaze, l'écurie La Caze, représentée par Waldhust et La Hume et Maurienne, semblaient devoir fournir le vainqueur; il n'en fut rien et la victoire revint à l'un des concurrents les moins indiqués, Napo, à M. Gurdjian.

Waldhust assurait le train durant le premier tour, mais était bientôt remplacé par Napo, qui forçait l'allure dans les tournants. La Topaze, qui parvenait à galoper par-dessus le lot, baissait du pied à l'entrée de la ligne droite; et Napo, résistant

à l'attaque de Maurienne, s'assurait le meilleur par une demi-longueur, tandis que Maurienne, Ploermel et La Topaze se classaient ensuite dans cet ordre.



Napo Maurienne Ploermel La Topaze
PAU, 26 JANVIER — L'ARRIVÉE DU 1^{er} PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE

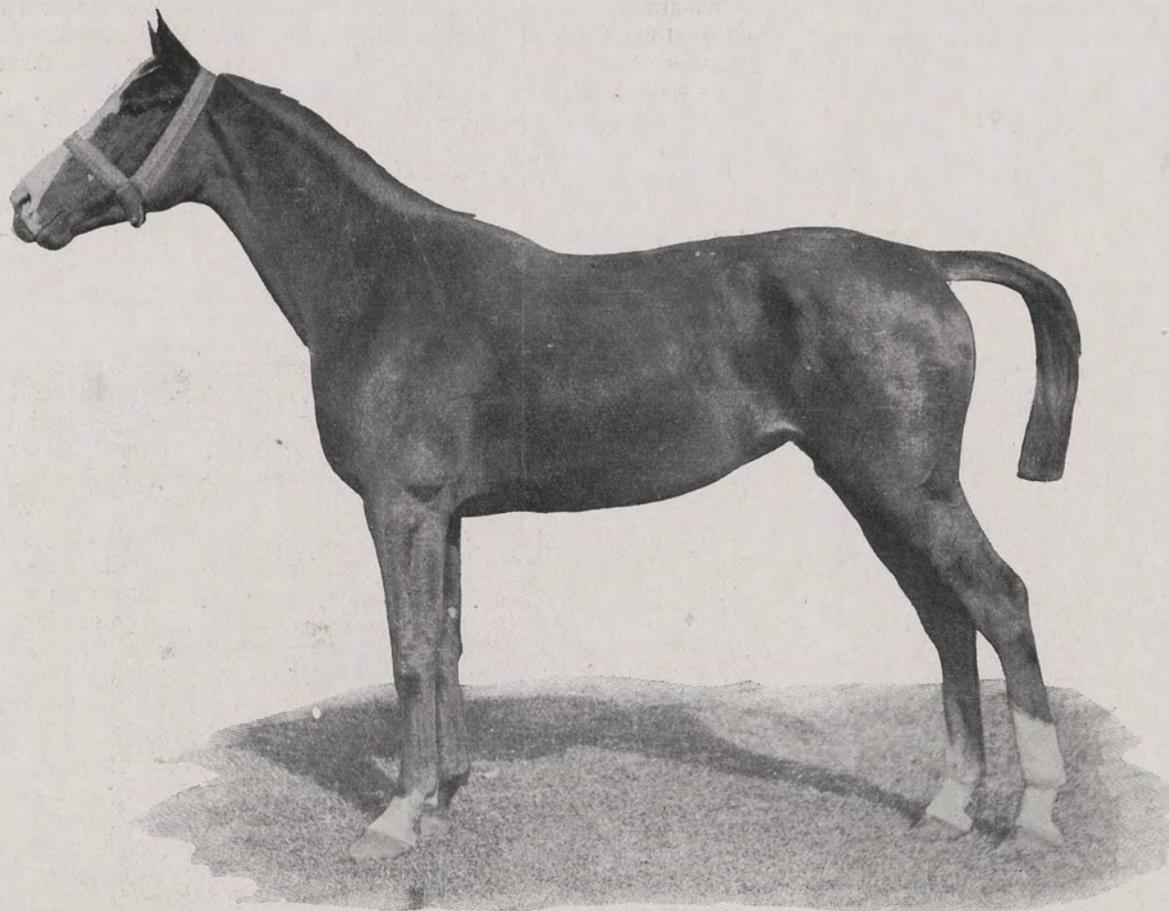
du Cercle Anglais (Haies handicap 3.000 mètres) qui ne réunit pas moins de 21 concurrents. Malgré cette affluence, le départ était donné dans des conditions très satisfaisantes.

Royal Fox, Urbaine, Le Jaune, Carmosino, Polo Alto et Bravissimo formaient le groupe de tête lors du passage devant les tribunes. En face, Royal Fox disparaissait et était remplacé par Le Sylphe. Ce dernier conservait le commandement devant Polo Alto, Le Jaune, Bravissimo et L'Epave jusqu'au dernier tournant, où la course se dessinait alors uniquement entre les deux premiers.

Le Sylphe, conservant toujours un avantage assez net, triomphait de Polo Alto de deux longueurs, tandis que Bravissimo se plaçait troisième

devant Le Jaune, qui ne persévérait plus, et L'Epave.

Tels furent les résultats de la première grande journée du meeting païois, résultats tout à l'honneur de la race anglo-arabe, si en honneur dans cette région, car Vif Argent V, le vainqueur du Prix des Drags, appartenant à M. G. Vedère, est un 25 0/0, né en 1907, par Darley Dale et Vigilante.



FERRANDA, PAR SANTANDER, PUR SANG, ET FATMA, PAR ÉMIR, APPARTENANT AU MARQUIS DE CROIX, GAGNANTE DE LA SIXIÈME COUPE RÉGIONALE AU DERNIER CONCOURS DE SAUMUR

Nous reproduisons ci-contre la photographie de Ferranda, à M. le marquis de Croix, gagnante de la sixième Coupe Régionale au dernier Concours de Saumur.

Cette pouliche, née en Saône-et-Loire, à Génélard, par Santander, pur sang, et Fatma, fille d'Emir, a remporté l'an dernier 3.000 fr. de prix dans les divers concours auxquels elle a pris part, se classant aux premiers rangs à Lyon, Charolles, Paris, Toulon-sur-Arroux et Saumur.

Sœur de mère du fameux Favori, champion de Saumur en 1908, Ferranda s'est classée, la saison dernière, en tête des chevaux de carrière de l'École de Cavalerie dans l'épreuve qui leur était réservée.

C'est là un beau succès tout à l'honneur de l'élevage de Génélard, où l'on s'efforce, toujours par l'exemple, à encourager l'élevage et la production du cheval de qualité, que la nature du sol de la région charollaise (l'Irlande de la France) est assurément l'une des plus aptes à produire.



Clichés J. Delton.

POULICHES YEARLINGS A L'HERBAGE

L'ÉLEVAGE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Le Haras du Quesnay à Beaumont-en-Auge (Calvados)

appartenant à M. W.-K. Vanderbilt

(Suite et fin).

IONA, née en 1900, par Meddler et Martha II, demi-sœur de Louise N, se rattache comme celle-ci à une des juments les plus célèbres du turf américain, Louise T, par l'étalon français Rayon d'Or; elle a produit Iowa et Ioni, tous deux vainqueurs. ROSE WINDOW, née en 1900, par Bassetlaw (Saint Simon) et Roseling, n'a rien encore à son actif. Enfin, SATISFY, 1900, par Himyar et une fille de Sensation, est la mère de Satyrane. Presque toutes ces juments sont en pleine force de production et peuvent mieux faire.

On est tenté pourtant d'accorder plus de crédit aux nouvelles importations: EARLY AND OFTEN, 1903, par Voter et Cinderella, par Hermit, descend, en effet, de l'excellente Mazurka.

Moscurro, 1903, par le célèbre Commando et la jument anglaise Sandfly (Isonomy), remonte à Clémence.

COURT DRESS, 1904, est une fille de Disguise, excellent étalon, et

de Hampton Belle par Hampton, elle descend en ligne directe de l'illustre Haricot.

POPE JOAN, 1904, est également par Disguise, un des meilleurs fils de Domino, sa mère Editha descend de Violet Melrose.

MASKETTE, 1906, encore une Disguise par sa mère Biturica (Hamburg) et une fille de Donovan, se rattache à Atalanta (Galopin).

STEPPING STONE, 1904, est issue de Ben Brush et de Running Stream (Domino); elle se rattache à Masquerade.

Enfin, MEGG'S HILL, 1905, est par Ben Brush et Runaway Girl (Domino). Son point de départ est Vergiss Mein Nicht.

Pour si peu versé qu'on soit dans la connaissance du stud-book, on aperçoit que ces dernières importations, toutes issues des auteurs américains les plus renommés, se rattachent du côté maternel aux meilleures sources du livre d'origines anglais. C'est un sûr garant de succès, d'autant que la plupart de ces juments ont fait



PERPETUA, BAIE, NÉE EN 1903, PAR SAINT SIMON ET SPLENDID



NORDENFIELD, ALEZANE, NÉE EN 1895, PAR LE HARDY ET STOCKHOLM

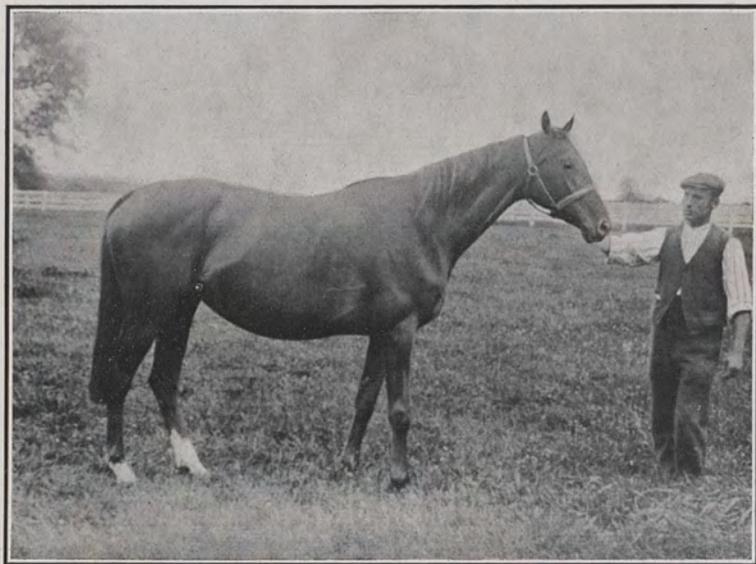
montre d'une haute qualité personnelle. Maskel, par exemple, a gagné 375.000 francs, Court-dress 160.000 francs, Mosquito et Megg's Hill 50.000 francs.

Le bataillon des juments nées en France est le plus nombreux, il comprend 20 têtes. Citons-les rapidement : BATH'S DELIGHT, 1907, par Bat et une fille de Satiety, a porté heureusement la casaque blanche, trop jeune pour avoir produit. CLARINETTE, 1895, par Goguenard V et Cassiopéa (Breadalbanc), est la mère de Clara et Clarière, deux gagnants. CLATERFOOT, 1907, par Turenne et Clatterfoot (Strathmore). DIDO, 1898, par Stuart et Ildico, la mère d'Illinois et de Frederica, a montré de la qualité en courses, mais n'a donné

au haras que Didius qui vaille la peine d'être nommé. EVELYN, 1903, par Halma et Prima, demi-sœur d'Alpha par conséquent n'a encore rien fait. FORE-SIGHT, 1905, par Halma et First Sight, propre sœur d'Oversight et bonne jument de courses, est encore trop jeune pour avoir fait ses preuves. FRANCHISE, 1904, par Codoman et Francis S, américaine, est dans le même cas, elle a

réussi quelques bonnes performances. FREDERICA, 1900, par Fripon et Ildico, propre sœur d'Illinois II, quart de sang américaine, est la mère de Barbarossa, Manfred et Freeman. GARE DU NORD, 1907, par Gardfeu et Nordenfield, par Le Hardy et l'excellente Stockholm, est la demi-sœur de Northeast par conséquent. GIBELINE, 1899, par Courlis et Gipsy, de la famille des Agnes, est la mère de Berkshire, Gabelin, Giberne.

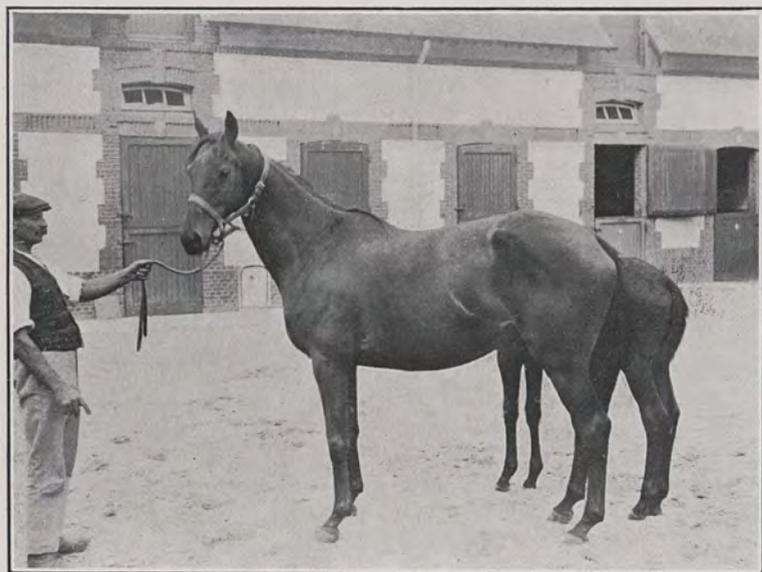
MADGE, 1904, est une jeune fille de Perth et de l'américaine Maggie Gray; son premier produit, Maggie, a gagné. MARISKA, 1900, par Saint Damien et Maskery, la mère de Masqué, n'a jusqu'ici donné que Marozia qui ait gagné. NECKLAGE, 1908, est une pouliche née au haras, par Melton et une jument importée d'Angleterre, Diamond



BATH'S DELIGHT, ALEZANE, NÉE EN 1907, PAR BAT ET DELIGHTED.



LA RENTRÉE DES YEARLINGS.



QUEEN OF FORTUNE, BAIE, NÉE EN 1905, PAR FORTUNIO ET QUEEN ELISABETH.

Crescent, que nous verrons tout à l'heure.

NORDENFIELD, 1895, est une des doyennes par Le Hardy et Stockholm (Poule d'Essai), la demi-sœur de Stuart; elle a très bien réussi chez M. Vanderbilt, à qui elle a donné Northfield, North Star, Northeast (Grand Prix de Paris), Gare du Nord, Noric et Norba, tous gagnants. OMEGA, 1905, est par Illinois et Prima; n'a rien donné. OSTENDE, 1898, par Le Pompon et Oroya, grand-mère de Prestige, n'a pas encore de gagnant à son actif. PUNTA GORDA, 1902, par Le Capricorne et Philæ (Galliard), jument de courses de grande valeur, a eu une carrière si remplie qu'on a vu avec un étonnement agréable sa pouliche

Ponciana gagner comme deux ans cette saison; c'est d'un bon augure pour sa production future.

REINETTE, 1900, par Saint Damien et Reine des Prés, une sœur de Richelieu, a très bien réussi, puisqu'elle compte déjà trois gagnants sur quatre produits en âge de courir : Raleigh, Rainoire et surtout Reinhart, excellent stayer, étalon en Allemagne. SALAMBO, 1902, par Madcap et Punaise (Bal-

zau), a montré de la qualité et a produit Salami. SECOND SIGHT, 1904, par Florizel et First Sight, demi-sœur de Oversight, a donné Alphite comme premier produit. SILVER STREACK, 1906, est par Illinois et Golden Diana, une fille de Bend' Or, descendant de Violet. Enfin TESSIE, 1905, née en France, est pourtant d'origine américaine par Meddler et Hessie, une fille de Hanover. Son premier poulain, Tessin, est un vainqueur.

Ce lot est composé en majeure partie de jeunes juments ayant porté avec plus ou moins d'éclat les couleurs de la maison; toutes ont prouvé qu'elles galopent, mais l'origine de toutes n'est pas d'une solidité irréprochable.

Sous ce rapport, le troisième groupe, celui des juments importées d'Angleterre, est plus

séduisant. Il comprend treize sujets. Sept ont déjà quelques états de service au Quesnay, six ont été achetées tout récemment.

DELIGHTED, 1893, par Satiety, n'a rien qui attire l'attention; c'est la mère de Bath's Delight. DIAMOND CRESCENT, 1903, est une des rares filles de Diamond Jubilee, restée en Europe. Sa mère, Cynthia, est par Rosicrucian, elle n'a encore rien donné. FIRST SIGHT, 1898, par Isinglass et Nandine, la mère de Saint Bris, est poulinière féconde et dispensatrice de qualités. Nous en avons parlé à propos d'Oversight. GOLDEN DIANA, 1893, par Bend' Or et Biondina (Barcaldine et Lady Rosebery), est d'une origine absolument irréprochable, son pedigree ne contenant que des noms illustres; elle n'a pourtant donné jusqu'ici que l'honnête Golden. HALLOWEEN, 1903, est une fille de Ayrshire et Santa Maura (Saint Simon), sa grand'mère Palmflower. Elle n'a encore produit que deux poulains, Hallowell et Hallerie, tous deux vainqueurs. La forte dose de sang de Galopin qu'elle contient semble la prédestiner à bien rencontrer avec tous les étalons du Quesnay. PERPETUA, 1903, est dans le même cas. Cette fille de

Splendid, demi-sœur de l'illustre Sceptre. Elle se rattache donc à la souche d'Ormonde. Son premier produit vivant Pétulance, issue de Maintenon, a fait preuve d'une haute classe avant d'être entrée dans sa carrière par la maladie des voies respiratoires dont Ormonde avait d'ailleurs souffert. SANDFLAKE, 1899, est par l'australien Trenton et Sandiway (Doncaster), une fille de l'excellente Clémence. Elle a donné Sandle avec Prestige. SAINT SLAVE, 1897, est une fille de Saint Serf et Golden Iris (Bend' Or). Elle remonte en ligne directe à Pocahontas; importée en 1911. KINGS FAVOUR, 1901, par Persimmon et Phantassie (Isonomy et Palmiet), est tout indiquée pour être alliée à Maintenon, qui a donné Montrose avec une fille de Persimmon précisément. MARCOLINA, 1904, est par Marco et une fille de Saint Frusquin, Pitti. DARK VEIL, 1905, est issue de Veles et de Dark Duchess par Saint Simon et une fille d'Hagioscope. QUEEN OF FORTUNE, 1905, est par Fortunio et Queen Elisabeth, par Ladas et une

filles de Saint Simon. JOYCE, 1907, par Mackintosh, a pour mère Royal Applause, une fille de Royal Hampton. Enfin LA MOUSSE, 1907, par Ladas, a pour mère Mousme, propre sœur de Saint Bris et sœur utérine de First Sight, puisqu'elle est issue de Saint Simon et Fanchette.



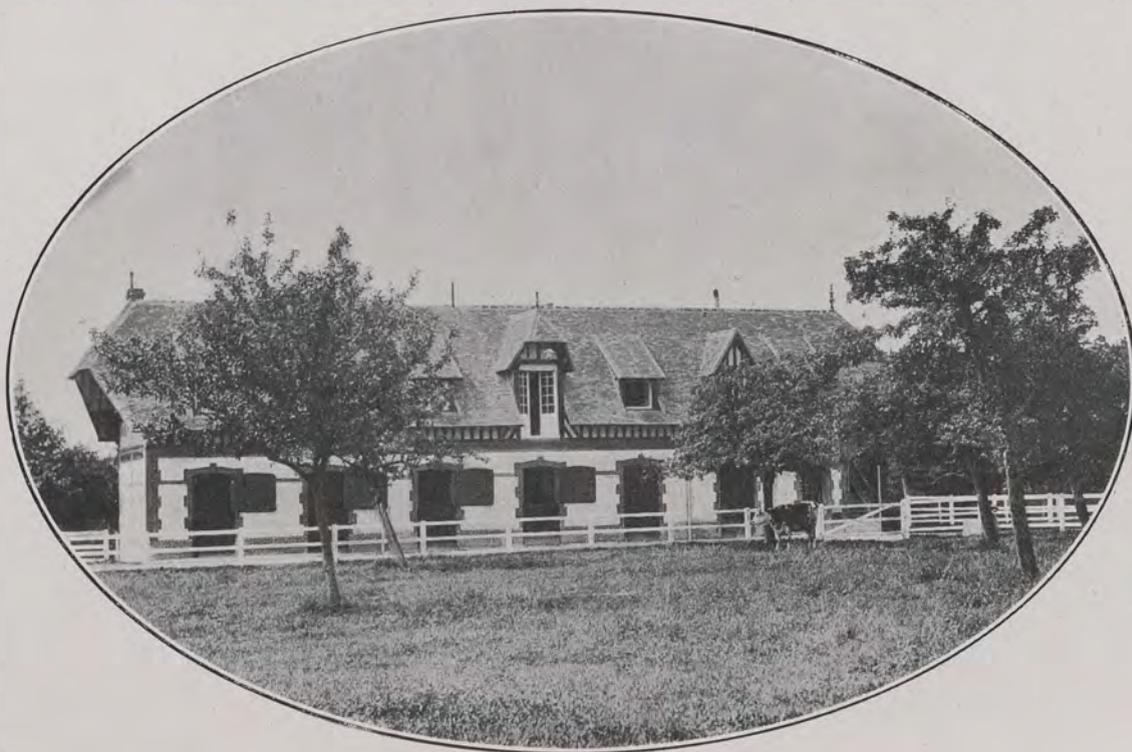
LA CUISINE DES CHEVAUX INSTALLEE PAR PILTER

petit nombre des mères faites pour eux; ils n'auront donc pas à leur disposition tous les éléments pour atteindre chacun à une réussite complète.

Les soins donnés aux poulinières et aux élèves corrigeront en partie ces points faibles. Nous nous sommes déjà trop étendus (pour la place dont nous disposons) sur ce bel établissement, et il faut savoir se borner. Disons seulement que les pâturages promettent d'ici peu d'être à la hauteur de toute l'installation. On les a labourés de fond en comble, laissant la terre retournée au contact de l'air pendant

six mois, on les a ensuite drainés d'une façon scientifique, engraisés, semés à nouveau avec des graines choisies. Aussi les prairies un peu humides et un peu pauvres de nature ont-elles changé totalement d'aspect. Les légumineuses y foisonnent, l'herbe est serrée, fine et d'un vert éclatant. Elles seront d'un appoint considérable aux bons soins prodigués à l'écurie.

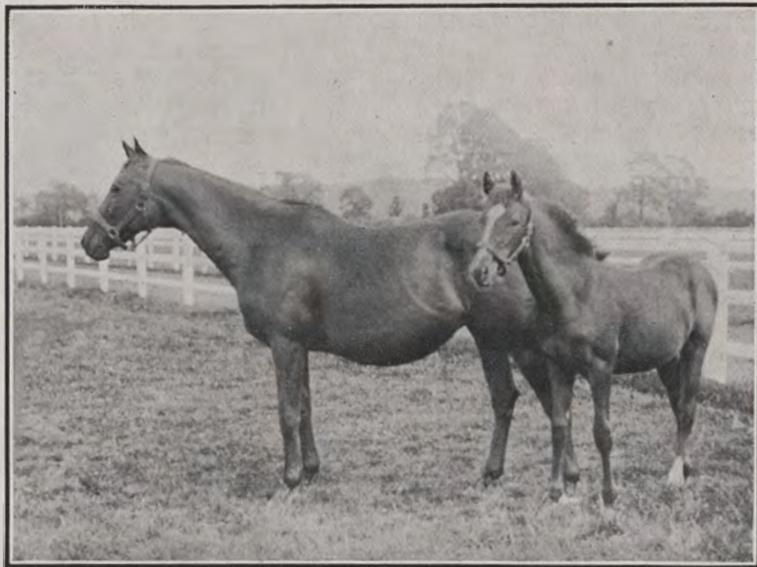
Ces soins se révèlent non seulement par la condition des



L'INFIRMERIE.

animaux en excellent état, mais encore par ce fait que le pourcentage de naissances chez M. Vanderbilt est des plus élevés; il avoisine souvent 80 o/o des saillies et une année il s'est élevé à 100 o/o.

Pour finir, rectifions une erreur qu'un *lapsus calami* nous a fait commettre au début de cette étude. Depuis que Villebon a été fondé, il était passé, de 1895 à 1911, 119 poulinières dans ses prairies; 68 d'entre elles ont donné 146 vainqueurs, dont 104 gagnants en plat, 31 en plat et obstacles, 11 en obstacles seulement. Le total des courses gagnées par les produits de cet élevage est de 382 en plat avec 3.844.934 francs, et de 113 en obstacles avec 524.631 francs. Les primes à l'éleveur, 112.750 francs, portent l'ensemble de l'argent public des élèves du haras à 4.482.315 francs. Il est né 364 animaux à Villebon; sur ce nombre 322 ont été jugés dignes d'être entraînés.



OMÉGA, BAIE, NÉE EN 1905, PAR ILLINOIS II ET PRIMA

peut pas rester sans résultats, et il faut s'attendre à voir les élèves de M. W.-K. Vanderbilt occuper le premier rang chez nous.

J. R.

Ces chiffres indiquent que si Villebon, à part Oversight et Reinhart, n'a pas produit, comme certains haras, une pléiade d'animaux brillants, ses moyennes sont excellentes.

Or, Le Quesnay se présente dans des conditions autrement séduisantes: Meilleurs pères, effectifs renforcés en juments de haute naissance, prairies et climat mieux appropriés à l'élevage du cheval, installation admirablement comprise dans tous ses détails.

Pour donner une idée des sommes énormes, du labeur colossal dépensés au Quesnay, il suffira d'indiquer que pour enliser les paddocks, on n'a pas posé moins de 19 kilomètres de barrières en ciment armé!

Un tel effort, mis au service d'éléments de premier ordre, ne

CHASSE AU MARAIS DE SAILLY-BRAY

LA HUTTE DES ILES

(Suite et fin)

EN face de l'entrée de la salle d'affût ainsi qu'à droite et à gauche, de grandes banquettes confortables, en velours gris côtelé, dissimulent des coffres d'où l'on sort pour la nuit matelas, oreillers et couvertures.

Les chasseurs fatigués peuvent donc se reposer mollement, trop mollement même, puisque souvent il leur arrive de ne pas entendre le cri des appelants annonçant qu'un volier décrit au-dessus de l'étang ses courbes gracieuses en explorant les alentours avant de tomber dans les cordes.

De chaque côté de la porte, un râtelier à fusils où les armes de tous calibres, depuis la modeste carabine 6 mm. jusqu'aux plus gros canardiers, n'offrent que l'embaras du choix. Chaque arme est chargée, mais les chiens sont à la sûreté; aussi, un écriteau bien visible est-il là pour rappeler qu'il est formellement défendu d'armer un fusil avant d'avoir engagé ses canons dans les meurtrières.

Celles-ci, appelées communément guignettes dans le pays, sont au nombre de quinze et à deux hauteurs différentes; elles sont munies d'une fermeture pleine et d'un châssis vitré; puis, grâce à une disposition de pans coupés savamment étudiés, elles permettent à trois personnes ensemble de tirer dans toutes les directions et de

faire un feu de salve nourri sur une bande de palmipèdes.

Au milieu de la salle d'affût, l'espace est assez grand pour que trois ou quatre personnes puissent se mouvoir sans gêner les tireurs. Un tapis épais, posé sur un parterre de liège, étouffe le moindre bruit que l'on pourrait faire en marchant. Enfin, au pied des couchettes, des armoires contiennent toutes les munitions nécessaires. Tous les plombs et tous les calibres s'y trouvent réunis dans l'ordre le plus parfait.

Chambre-lavabo. — Sortant de la salle d'affût d'où l'on s'arrache à regret, on rentre dans la salle à manger, et, de là, par une autre porte, dans la chambre-lavabo où les actionnaires font leur toilette avec tout le confort rêvé. Au fond, un lit s'offre à celui qui veut reposer tranquillement loin des émotions des veilleurs, et dormir à son aise, sans crainte d'être réveillé. Sur un des côtés, toute une série d'armoires abritent les pyjamas, affaires de toilette, vêtements de chasse, munitions, etc., etc., de ceux auxquels elles sont affectées.

Cuisine. — Pour finir cette visite domiciliaire, passons dans la cuisine.

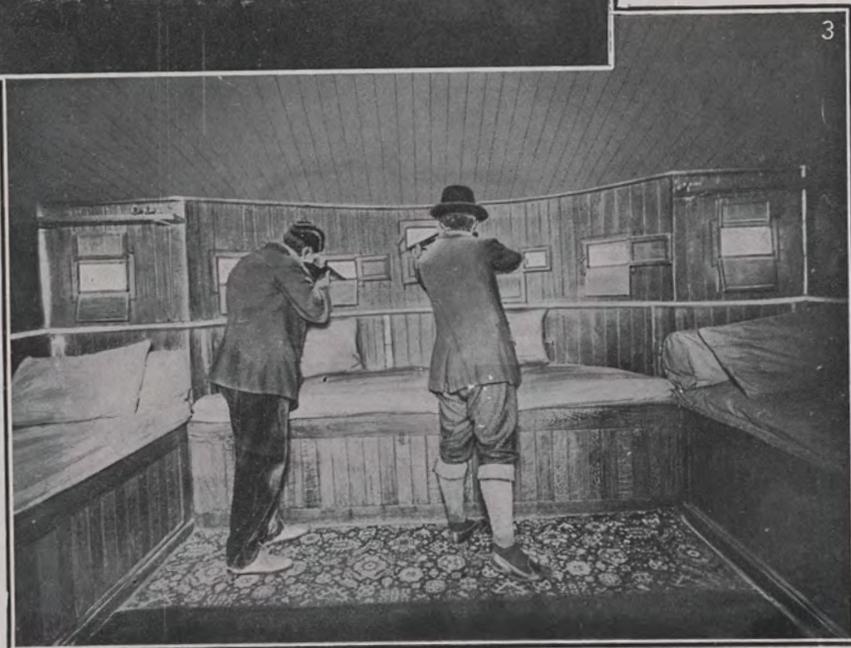
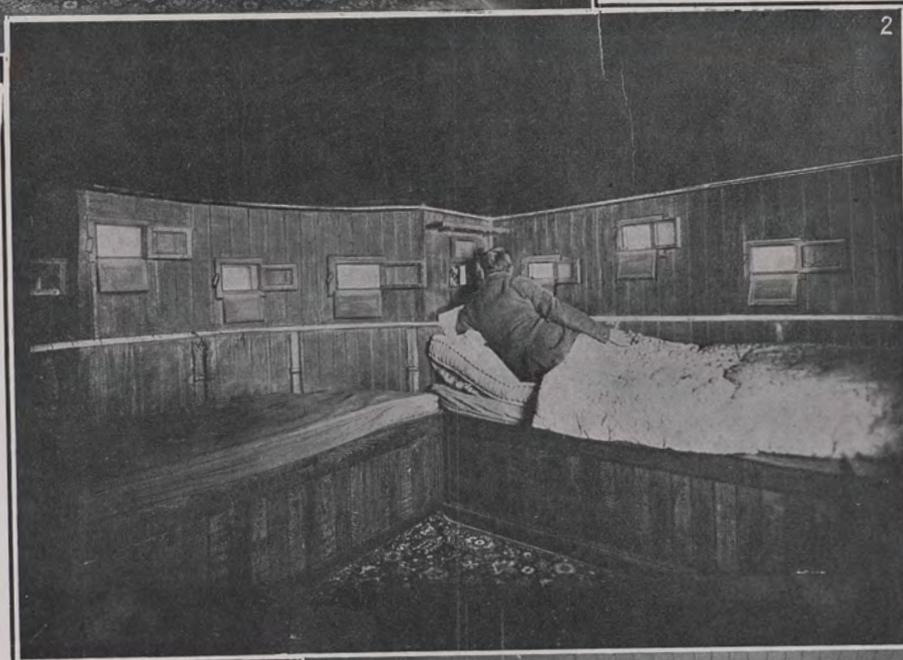
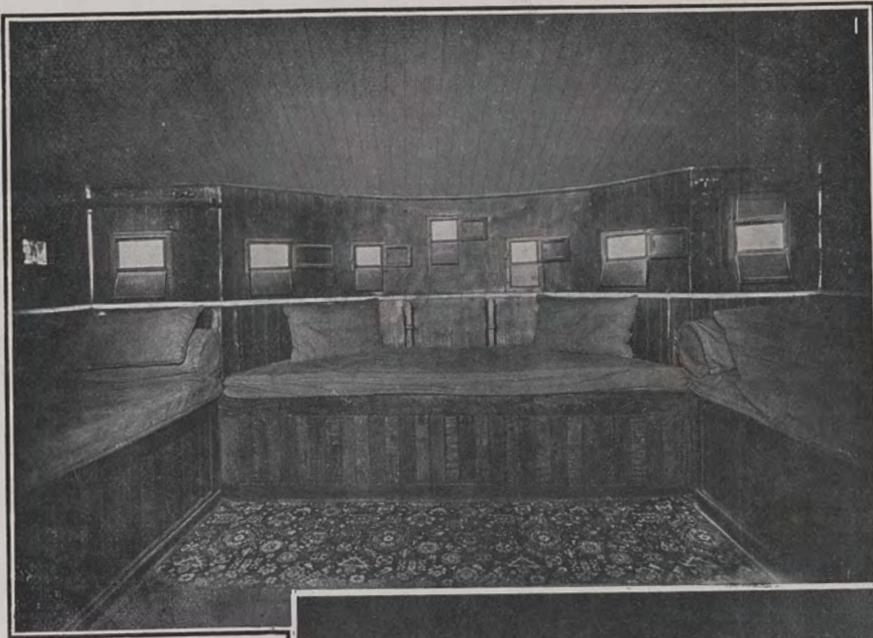
Là comme partout règne un ordre méticuleux et une propreté irréprochable; cette pièce vaste et bien éclairée ferait l'envie de bon nombre de nos ménagères; l'eau y



LES GARDES DU MARAIS DE SAILLY-BRAY

arrive sans pomper par un puits jaillissant, foré à 30 mètres de profondeur; les analyses les plus sévères ont déclaré l'excellence du liquide fourni par cette nappe d'eau souterraine.

A côté du fourneau de cuisine, une petite chaudière attire l'attention : c'est le foyer du chauffage central à circulation d'eau chaude accélérée; merveille du genre, construite spécialement à cet effet par MM. Nessi, 11, rue Viète, à Paris. Le foyer sert à alimenter les



radiateurs de chaque pièce et à conserver, bonheur suprême, dans une hutte ! une température partout égale.

Un régulateur avec thermomètre sur la chaudière permet de régler la chaleur au degré voulu. C'est là un des principaux avantages de cette installation; la chaleur y est douce, agréable et ne ressemble en rien à celle des poêles de fonte qui est brutale et porte à la tête d'une façon pénible et anémiant.

Dans la salle d'affût les deux radiateurs sont indépendants, permettant ainsi de lutter avantageusement contre la température extérieure même par les froids les plus vifs, lorsque les guignettes sont ouvertes pour tirer.

Chemins de ronde. — Revenons maintenant à l'extérieur, au chemin de ronde dont nous avons parlé plus haut et qui part de l'embarcadère du petit bateau de chasse.

Une porte dissimulée par des branches d'osier et par le lierre qui pend de toute part donne accès à ce chemin. Large de 50 centimètres à peine et bordé d'arbustes au début, de roseaux ensuite, il permet de se dérober aux yeux du gibier arrivant à fleur d'eau par l'autre côté.

Attache des appelants. — Le système d'attache est le suivant : six cordes en éventail partent du pied de la hutte pour aboutir à des piquets distants de 20 mètres autour desquels elles font le va-et-vient. Sur ces cordes sont fixées de distance en distance les attaches munies des tourillons réglementaires pour que les canards ne s'entortillent pas les pattes.

On peut donc piquer ses appelants de la bor-

ture en faisant glisser les cordes, et sans se mettre à l'eau.

En dehors de ceux-ci, un certain nombre de canards et pilots en liège très bien peints flottent, le bec au vent, et servent à faire nombre pour attirer le gibier.

Pied de la hutte. — Le pied de la hutte, construit en pente douce pour rejoindre le toit, offre un aspect régulier où il est matériellement impossible, pendant la nuit, de distinguer les guignettes. Celles-ci, enfoncées dans le lierre et ombragées par des arbustes, ne peuvent donner le moindre éveil à l'œil pourtant bien perçant de la plus méfiante sarcelle.

En face de la salle de tir et à 25 mètres environ, émerge un petit îlot gazonné; c'est là que viennent se poser : vanneaux, courlis, barges, combattants et chevaliers de toutes sortes dont le tir à n'importe quelle heure du jour constitue un des notables charmes de cet endroit privilégié.

Passage de la rivière dans l'étang. — La profondeur de l'étang des Iles varie de 35 à 85 centimètres; aussi le pâturage sous-ondien en est-il parfaitement visible et accessible pour les voiliers de sauvagine qui s'y abattent sans hésiter.

A l'Ouest, un fossé amène l'eau de plusieurs sources à grand débit. Enfin, par les gelées, les gardes font passer toute la rivière des Iles au travers de l'étang et en plein milieu des cordes. L'eau retombe en cascade à la sortie, bruit que les

migrateurs entendent de fort loin et qui les attire, lorsqu'il y a de la glace partout ailleurs, bien mieux encore que la voix des appelants.

La rivière s'écoule ensuite derrière la hutte par le petit canal dont nous avons parlé au rond-point des communs.

Le passage de la rivière des Iles dans l'étang a nécessité toute une installation de vannes, le percement de larges et profonds fossés; mais tout le monde sait à quel point il est indispensable d'avoir

de l'eau qui ne gèle pas pour les gros passages de canards qui coïncident généralement avec les grands froids. L'eau courante est donc une des conditions *sine qua non* de réussite.

La « Hutte des Iles », terminée seulement depuis un an, a donné à la fermeture dernière un tableau de début de près de 500 pièces, et cependant les actionnaires ne sont pas venus régulièrement, et les gardes, sans cesse occupés extérieurement à terminer certains travaux, ne pouvaient exercer la surveillance voulue. Il est certain que grâce à sa situation dans un endroit de passage aussi remarquable, aussi isolé, et aussi favorable à la pose du gibier, elle ne pourra qu'accroître très rapidement la progression de ses victimes et éclipser avant peu sa rivale, la « Hutte des Quatre Cent Coups » ou *Tauping Palace*, dont les succès sont réputés partout.

Variétés de gibiers. — Les variétés de gibiers que l'on tue à la Hutte des Iles sont les suivantes :

Oies cendrées. Oies sauvages ou des moissons. Canards sauvages (toutes les variétés : blancs, métis, bariolés). Souchets ou Rouges de rivières. Chipeaux bruyants ou Ridennes. Canards siffleurs ou Vingeons. Canards pilets (ou Queues d'hirondelles, ou Penards). Sarcelles d'hiver. Sarcelles d'été. Brantes roussâtres. Bléries (ou Foulques, Morelles, Judelles). Hérons. Spatules. Vanneaux. Fuligules de Miquelon. Morillons. Milouins. Milouinans. Nyrocas. Garrots vulgaires. Garrots islandais. Macreuses ordinaires. Macreuses

à lunettes. Harles bièvres. Harles huppés. Harles piettes. Grèbes huppés. Grèbes jougris. Grèbes esclavons. Grèbes à cou noir. Grèbes castagneux. Poules d'eau. Râles divers. Mouettes. Barges, Pluviers, Combattants et toutes les variétés de petits échassiers; etc.

La Baie de Somme, si renommée pour ses passages de sauvagine et surtout pour ses chasses de petits gibiers, fait profiter « l'Étang des Iles » de ses chances exceptionnelles; aussi peut-on affirmer que pour les variétés d'échassiers de toutes sortes, cet emplacement est absolument de premier ordre.

Conclusions. — Les actionnaires de la « Hutte des Iles » et ceux de la Société de chasse au chien d'arrêt fraternisent dans la plus parfaite harmonie sans que jamais s'élève entre eux le moindre différend; nous ne pouvons que les féliciter et les envier.

Pour terminer, souhaitons que saint Hubert leur soit propice! qu'il récompense leurs longues heures d'attente et de veille par de nombreuses salves de canardiers sur d'imposants voliers! que les bécassines leur soient nombreuses et faciles! c'est le vœu que nous formons de tout notre cœur de chasseur et pour le plus grand agrément des bienheureux élus de cet Eden cynégétique.

GUILLAUME WASSE.



LA MARE AUX APPELANTS



LE REPAS DES APPELANTS



VÉNERIE

CURIOSITÉS CYNÉGÉTIQUES

Les anomalies vraiment curieuses que présentent les bois de chevreuil reproduits ci-contre (fig. 1 et 2) résultent sans nul doute de traumatismes qui les ont intéressés, alors qu'ils étaient en pleine période de transformation. Leur forme particulière, leurs déviations doivent être considérées comme le reliquat des phénomènes réactionnels engendrés dans le tissu jeune lésé par le trauma.

Pour les deux massacres qui font l'objet de cette relation, il semble bien que la nature de la cause provocatrice soit une plaie contuse par arme à feu. Le massacre n° 1 est le plus intéressant à observer en ce sens que les lésions s'y montrent plus complexes. Le bois droit est incurvé en Z et présente au niveau de sa première courbure un renflement ovoïde évidé à l'intérieur, qui serait en quelque sorte rapporté sur le corps principal du bois ; en deçà le merrain est plus développé que le congénère opposé ; au delà, le bois paraît normal comme aspect, sinon comme direction. On peut logiquement expliquer la genèse de ces lésions de la manière suivante.

L'accident a dû vraisemblablement se produire alors que les bois en voie de formation avaient acquis un certain degré de développe-

ment formés, il est plus que probable qu'il aurait provoqué une fêlure ou une fracture complète du bois. Mais sur le tissu osseux jeune, très vivant, quelque peu malléable, comme l'était celui qui constitue le bois en voie de formation, il a déterminé une inflexion de l'extrémité lésée dans le sens du heurt, ce qui a eu pour effet d'incurver le bois vers l'extérieur, presque à angle droit. En outre,

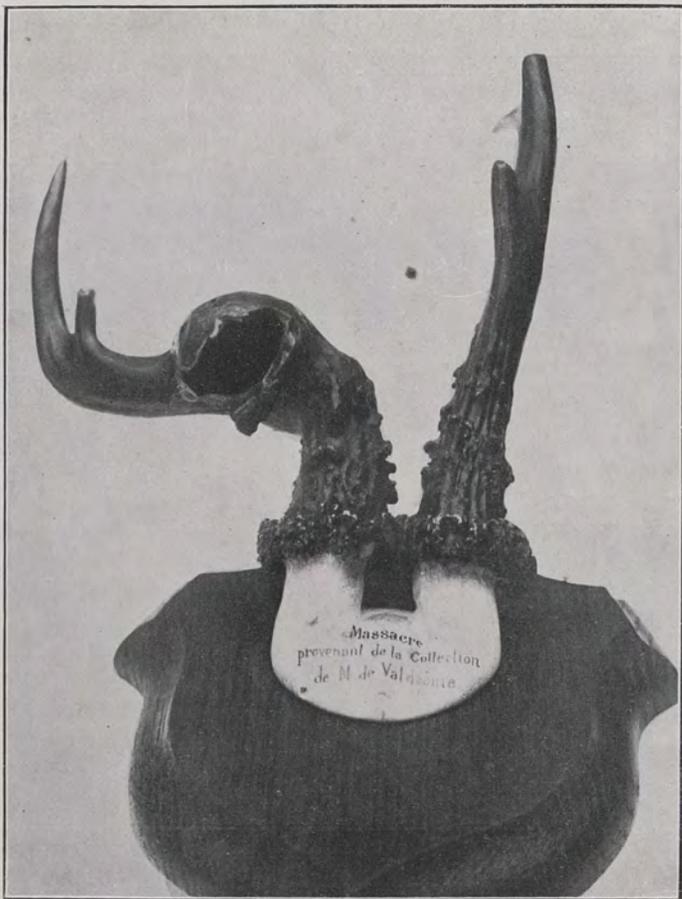


FIG. 1. — MASSACRE DE CHEVREUIL PROVENANT DE LA COLLECTION DE M. DE VALDRÔME

ment (refait de onze centimètres). Le projectile, balle ou chevrotine, a frappé extérieurement en travers la face antérieure du bois néoformé, très près du *bourgeon formateur de l'extrémité*, et a intéressé surtout le *bourgeon secondaire*, qui devait donner naissance au premier andouiller et qui était forcément saillant sur cette face antérieure. Si pareil traumatisme avait porté sur ces bois entière-



FIG. 2. — MASSACRE DE CHEVREUIL PROVENANT DE LA COLLECTION DE M. DE VALDRÔME

la contusion et la destruction partielle du bourgeon secondaire ont engendré des troubles réactionnels accusés, une ostéite productive, qui se sont traduits ultérieurement par la formation d'un andouiller anormal, monstrueux, ayant la forme et les dimensions d'un petit œuf, creux à l'intérieur comme si on l'avait évidé par la large brèche à bords frangés qu'il porte sur sa face antérieure.

Le développement anormal du merrain doit être regardé également comme un reliquat des troubles nutritifs, qui ont suivi la production du trauma. L'accident a dû se produire en décembre, en tout cas alors que le bois était refait de quelques centimètres et que le premier petit cor commençait à se dénouer.

Le cas du massacre n° 2 est plus facile à expliquer, bien qu'il procède du même ordre de phénomènes. Le bois gauche, *porté par son pivot*, offre tout à fait l'aspect, si on fait abstraction des deux andouillers allongés comme deux broches qui le surmontent d'un champignon globuleux, hérissé d'aspérités et creusé en travers de sa face antérieure d'un conduit dont l'orifice du dehors est elliptique et celui du dedans carré.

Il n'est pas douteux que là aussi nous nous trouvons en présence

de lésions engendrées par un coup de feu, ayant traumatisé le bois en pleine période de formation. Nous avons même une certitude, car le projectile a laissé une trace indélébile de son passage dans le bois.

Si on considère la forme, la direction, les dimensions du trajet et des orifices d'entrée et de sortie, il est assez facile même de reconnaître la nature du projectile. Nous pensons que la déformation a dû être produite par le fait d'une portion de balle dite à sections ; cette balle est faite de la réunion de cinq ballettes dont quatre sont en forme d'olive et une cinquième qui se trouve au milieu, épousant exactement la forme de l'espace libre ; les ballettes sont reliées entre elles par une bande de papier fort. Une de ces ballettes a pénétré du côté gauche à la naissance de la couronne où se dessine nettement la forme allongée en ogive et est ressortie, après déformation au passage dans le bois, ce qui expliquerait la forme presque carrée du trou de sortie.

Cette balle était très employée il y a une trentaine d'années. Là l'accident a dû se produire peu de temps après la chute du bois, alors que le refait n'avait que quelques centimètres de longueur.

La ballette a traversé le bourgeon formateur qui recouvrait le pivot et lui a occasionné des délabrements plus ou moins considérables écrasant, repoussant, étalant les *cellules*. Il en est résulté une modification de forme des bourgeons, formation d'une inflammation très vive avec phénomènes *réactionnels consécutifs*, qui ont eu pour effet d'amener un trouble profond dans la formation du bois. Celui-ci, au lieu de s'allonger, s'est étalé et a formé comme une boursouflure couvrant et débordant fortement la tête et le pivot.

Voici maintenant une tête de cerf peu banale (fig. 3).

Le 17 octobre 1912, l'équipage du comte de Vibraye prenait en forêt de Russy un cerf à sa quatrième tête ornementée d'une façon pas ordinaire.

Quelques jours auparavant, un propriétaire habitant un château en bordure de forêt était réveillé en sursaut par un bruit de chaînes. Il croit d'abord à une mystification du premier sommeil ; il se retourne et cherche à se rendormir, lorsqu'un nouveau bruit de chaînes se fait entendre sous ses fenêtres. Il ouvre pour tâcher de se rendre compte ; il entend un bruit de galop et, au bout de quelques instants, les brameurs d'un cerf en rut lui faisaient comprendre que cet



Cliché H. de Vibraye.

FIG. 3. — CERF AUX BOIS ENCHAINÉS, PRIS EN FORÊT DE RUSSY, PAR L'ÉQUIPAGE DU COMTE DE VIBRAYE

animal en était l'in vraisemblable cause.

Cet animal fut enfin détourné et pris ; le bruit de ses chaînes avait dû troubler sa vie, il n'était pas en très bon état ; il devait avoir passé un triste rut, se voyant toujours un objet de frayeur pour les biches qu'il voulait approcher.

Son cas est des plus rares sans être des plus intéressants. Après avoir frayé-bruni, vers le mois d'août 1912 environ, ce cerf se sera vraisemblablement pris la chevillure droite dans un maillon d'une chaîne accrochée dans les branches obstruant sa coulée soit en bordure de gagnage, soit dans une enceinte en vidange. Les mouvements de tête qu'il a faits par la suite, soit naturels, soit provoqués par la présence de ce corps étranger qui devait le gêner considérablement, ont eu pour effet d'enrouler la chaîne autour des deux merrains, certains anneaux s'engageant dans les andouillers et s'y fixant avec assez de force pour ne plus pouvoir être dégagés. Son cas, des plus rares, n'est tout de même pas aussi invraisemblable que celui du « dix-cors d'Insprück ».

On appelait ainsi, à l'Exposition de Vienne 1910, une tête de dix-cors prise dans le tronc d'un chêne, qui fut déraciné de main d'homme dans une grande futaie dépendant du château d'Ambras, près d'Insprück.

C'est à cette exposition qu'il nous fut donné de l'examiner à loisir et nous l'avons fait avec d'autant plus d'attention, qu'au premier abord nous croyions à une supercherie, à un truquage grossier. C'est que l'ensemble de ce bois émergeant d'un tronc d'arbre est

tellement anormal qu'il semble invraisemblable. Contre une des faces de ce tronc d'un chêne de soixante-dix ans se voit un long segment de massacre en partie recouvert par le bois et l'écorce. Ce massacre unit encore deux merrains, dont l'un est entièrement encastré dans le bois et semble émerger latéralement de l'arbre ainsi que le montre fort bien la photo ci-jointe (fig. 4). La chevillure et le surandouiller (1) de ce bois sont également inclus dans le tronc et leurs extrémités en sortent une vingtaine de centimètres au-dessous du merrain.

Le gardien de la collection où figurait cette pièce si curieuse, interrogé par nous, n'a pu nous renseigner très

exactement ; mais il nous a simplement dit que le cerf était mort

(1) Les surandouillers des bois de cerf allemands et autrichiens sont beaucoup plus développés que chez nous.

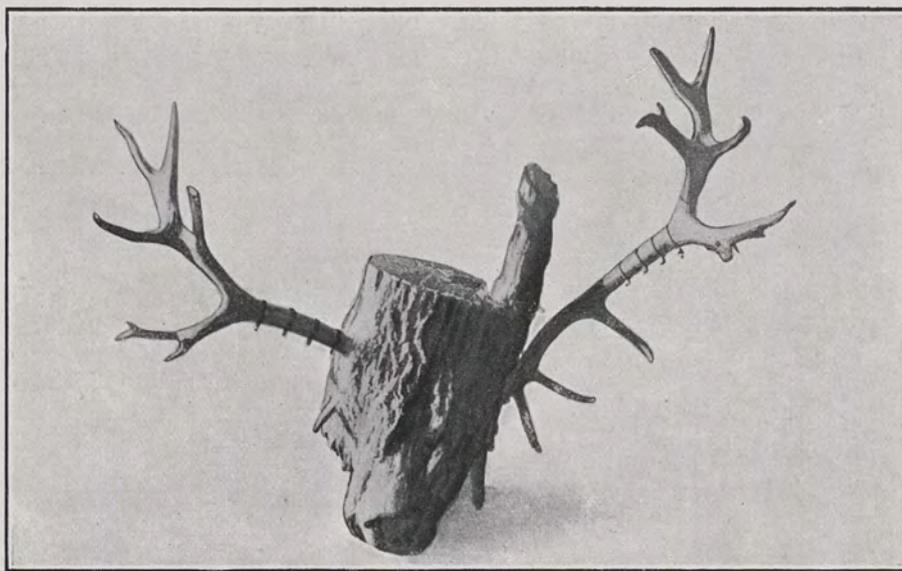


FIG. 4. — LE FAMEUX DIX-CORS D'INSPRUCK, EXPOSÉ A L'EXPOSITION DE VIENNE DE 1910

ainsi pris par les bois et que l'accident s'était produit depuis très longtemps auparavant. C'est une explication qui nous paraît très plausible; il est probable que la tête du cerf courant ou luttant aura porté avec une violence très grande contre le fût du chêne alors jeune; ce chêne se sera encastré étroitement entre la chevillure et le surandouiller très développé, son écorce profondément lésée.

Le cerf, à bout de forces, aura été impuissant à se retirer de cette fâcheuse position et sera mort ainsi dans un endroit rarement fréquenté par l'homme et très abrité de la pluie. Le cadavre de l'animal aura disparu, détruit par la décomposition, dépecé, morcelé et mangé par les carnassiers. Seuls les bois que la putréfaction ne peut atteindre et que la dent des carnassiers ne pouvait déplacer, sont restés là, maintenant plaqué contre l'arbre le massacre auquel ils adhèrent.

L'arbre blessé, mais nullement atteint dans ses œuvres vives, continuait à affirmer sa vie par sa pousse continue, encore activée par les lésions de l'écorce.

Après bien des années, les couches successives et concentriques de bois ont recouvert progressivement une partie du massacre et les parties de bois qui y adhéraient.

Nous ne pensons pas que la main de l'homme ait pu aider à l'accomplissement d'un pareil phénomène. Il nous a semblé cependant que les parties supérieures des deux merrains renforcés chacune par quatre bracelets pouvaient avoir été habilement rapportées.

Nous passerons maintenant à l'étude d'une « connaissance » (fig. 5). Il s'agit d'un cerf de la forêt de la Saucelle (Eure-et-Loir), pris le



FIG. 5. — PIED ANORMAL D'UN CERF PRIS EN FORÊT DE DREUX PAR L'ÉQUIPAGE DU MARQUIS DE DORLODOT

8 décembre 1912 par l'équipage du baron de Dorlodot, lorsqu'il eut terminé son déplacement annuel en forêt de Dreux, où il avait pris dix cerfs en dix attaques, fait qui ne s'était pas vu depuis le temps où chassait le marquis de Pontoi-Pontcarré.

Ce cerf était connu par le piqueur depuis trois ans, sans qu'il ait jamais pu le remettre un jour de chasse. Il était accompagné comme d'habitude le huit décembre dernier, lorsqu'il fut déharcé. Il ne tint pas longtemps devant les chiens et se fit noyer à l'étang de Tardais. La trace de son pied postérieur gauche se composait d'un doigt interne plus large qu'à l'ordinaire, alors que le doigt gauche ne portait que par le côté, sans sole et très peu de talon.

Nous avons examiné attentivement ce pied, et ensuite nous l'avons disséqué après l'avoir fait bouillir pour reconnaître la nature des lésions. Celles-ci ont été déterminées par un coup de feu dont la peau porte encore la trace. Les plombs (2 ou 3) d'assez gros calibre — plomb dit moulé — ont intéressé la deuxième phalange du doigt externe, provoquant un peu d'ostéite, des lésions très diverses partout et une douleur très vive, laquelle a eu pour conséquence la suspension ou la réduction de l'appui sur le pied blessé. A la longue, la sensibilité s'atténuant, l'animal a effectué son appui sur

l'ongle interne sain, tandis que l'externe lésé chevauchait celui-ci pour s'y soustraire. Il en est résulté une forme anormale de la corne, un défaut d'usure, et aussi un certain degré d'atrophie des os constituant les 2^e et 3^e phalanges, très visible par comparaison avec leurs congénères.

G. de MAROLLES.

AVIATION

LA CROIX ROUGE AÉRIENNE

LA *Revue juridique internationale de la Locomotion aérienne* vient de publier une longue étude sur les aéronefs sanitaires et leur service en temps de guerre.

On sait qu'à la suite des expériences faites par le sénateur aviateur Raymond, aux dernières grandes manœuvres du Centre, la Ligue Nationale Aérienne a mis en discussion cette question. Plusieurs opinions se sont manifestées à ce sujet et il y eut de longues controverses.

Mais rappelons d'abord les expériences accomplies par le président du Comité national d'aviation. Durant le mois de septembre dernier, le sénateur Raymond, pilotant son monoplan, a volé plusieurs journées durant au-dessus du champ de bataille des grandes manœuvres. Il évoluait à une hauteur variant entre 100 et 200 mètres dans le but de servir les unités sanitaires auquel il était attaché. Le récit qui a été fait de ces expériences est suggestif. M. Raymond déclare qu'il a pu relever exactement les nids des blessés et en évaluer rigoureusement le nombre. Cependant, dit-il, il ne s'agissait pas de dénombrer tous les blessés, car il ne faudrait pas penser que l'aviateur pourra découvrir tous les malheureux enfouis dans les taillis et dans les fossés. Le rôle de l'aéroplane sanitaire en ces circonstances ne peut être que rapide et utilisable sur une grande surface.

Il a été constaté, en effet, qu'au-dessus du terrain exploré, qui avait la forme d'un quadrilatère (celui-ci mesurait 4 kilomètres sur son plus grand côté), il fallait 13 minutes seulement pour l'envelop-

per, mais il a dû être ensuite exploré au moyen d'une série de courbes, lesquelles, en faisant passer plusieurs fois l'aviateur à un même point, pouvaient prêter à certaines erreurs. L'observation aérienne est, on le comprend, beaucoup plus facile en ligne droite prolongée, parce que les points de repère choisis étant lointains sont plus faciles à conserver. Mais la reconnaissance par aéroplanes n'en a pas moins, dit le sénateur Raymond, son utilité pour renseigner le directeur du service de santé du corps d'armée qui, connaissant les moyens dont il dispose, peut s'organiser sans retard pour assurer un relèvement rapide des blessés dont on peut approximativement lui fixer le nombre. Il résulte donc qu'après la recherche des blessés il faut s'occuper de leur recherche et de leur évacuation immédiates; ce sont des dispositions spéciales à prévoir. Nos services de santé sont susceptibles de s'y préparer en conséquence.

Mais une autre question se pose maintenant après les expériences du sénateur Raymond, c'est celle de la neutralité. Lors de sa tentative d'essai aux manœuvres du Centre, le monoplan portait sous ses ailes, pour se faire reconnaître, deux grandes croix rouges de Genève. C'était indiquer que cet engin volant remplissait et accomplissait ostensiblement une tâche humanitaire qui commandait le respect. C'est parfait pour les grandes manœuvres, mais en cas de guerre en serait-il de même? M. Raymond a prétendu que oui, et cette affirmation, qui fut discutée à la Ligue Nationale Aérienne, a donné lieu à une controverse à laquelle prirent part MM. Quinton,

président de ce groupement; Julliot et Paul Fauchille, un spécialiste en ces questions, directeur de la *Revue générale de Droit international public*.

On sait que M. Paul Fauchille a déjà publié, il y a bientôt douze ans, chez Pédone, un travail sur le domaine aérien et le régime juridique des aérostats.

En 1910, il nous donna une étude sur la circulation aérienne; et enfin, il y a deux ans, c'est lui qui fit à Madrid, au Congrès de droit international, un nouveau rapport sur le régime juridique des aérostats.

Les thèses soutenues sont exposées ci-après :

M. Julliot a exposé qu'une solution, c'est-à-dire le respect par les belligérants d'appareils d'aviation ou d'aérostation sanitaires, pourrait peut-être se trouver de préférence du côté des dirigeables, et il en a fait ressortir, d'après lui, les multiples avantages. Les voici : parce que le dirigeable permet l'usage de la télégraphie sans fil, alors que l'aéroplane ne s'y prête pas pratiquement encore; parce que le dirigeable peut tenir l'air pendant de longues heures et qu'il peut n'atterrir que lorsque les belligérants n'y verraient pas d'inconvénients au point de vue tactique. L'emploi de l'aéronat doit être préféré à l'aéroplane. M. Julliot ajoute qu'une observation attentive peut être meilleure grâce à un dirigeable.

Naturellement on objecte à cette conception — c'est tout naturel — le prix de revient élevé des dirigeables. On trouve à peine les crédits nécessaires pour construire des aéronats destinés à un service de reconnaissance ou à un service de défense! Où trouverait-on le million nécessaire pour chacun des dirigeables destinés à un service sanitaire? C'est un projet qui risque fort de ne jamais voir le jour.

A ces propositions, le président de la Ligue Nationale Aérienne a présenté un amendement; celui-ci consisterait dans l'obligation pour tout aviateur sanitaire d'atterrir après son exploration dans le camp ennemi et de s'y constituer en quelque sorte prisonnier, jusqu'au moment où la permission de regagner les avant-postes de son armée lui serait accordée. Un échange d'aviateurs sanitaires s'opérerait ainsi entre les deux belligérants. Ceux-ci enverraient par la télégraphie sans fil, et sous le contrôle de l'ennemi ou du directeur du service de santé, tous renseignements utiles sur la distribution des blessés

sur le champ de bataille. Il faut ajouter que, aussitôt cet amendement présenté, M. Quinton a fait remarquer que son projet était presque irréalisable et qu'une objection sérieuse y était faite. Elle avait trait aux pannes de moteur, car tout biplan ou monoplan est destiné à atterrir au moment où il s'y attend le moins si la puissance qui l'anime vient à disparaître.

La troisième thèse a été présentée par M. Paul Fauchille qui, après un long exposé, conclut par un projet de résolution que nous sommes heureux de pouvoir donner ici. Le voici :

« Considérant qu'il est de la plus haute importance qu'en cas de guerre la recherche des blessés sur le champ de bataille puisse être opérée par le moyen d'avions sanitaires :

« Considérant que des avions sanitaires montés par un personnel de nationalité belligérante ne sauraient procéder à cette recherche en bénéficiant des immunités de la Convention de Genève, à cause des indiscrétions que, par un sentiment légitime de patriotisme, leur équipage commettrait inévitablement sur les forces et les positions stratégiques de l'ennemi qu'il aurait surprises ;

« Considérant qu'il n'est pas davantage possible d'employer à la recherche des blessés des avions sanitaires montés par un personnel de nationalité neutre, les Etats ne pouvant être contraints de fournir un personnel sanitaire dans une guerre où ils ne sont point partie ;

« Considérant qu'il convient dès lors de s'adresser pour une œuvre de cette nature à un organisme indépendant à la fois des Etats belligérants et des Etats neutres ;

« Considérant que cet organisme ne saurait être que le Comité international de la Croix-Rouge, dont l'objet est d'aider par les moyens en son pouvoir à l'assistance des blessés militaires sans distinction de nationalités ;

« Décide :

« Le Comité international de la Croix-Rouge est invité à constituer dès le temps de paix, avec l'aide pécuniaire des différents Etats et des Sociétés de la Croix-Rouge des divers pays, des escadrilles d'avions sanitaires, portant le pavillon de la Croix-Rouge et

montés par des personnes appartenant à toutes les nationalités, qu'il mettra en cas de guerre à la disposition des belligérants, en prenant soin de ne livrer à ceux-ci que des avions ayant à bord un personnel dont la nationalité ne sera celle d'aucun d'entre eux. »

PAUL. ROUSSEAU.



LE SÉNATEUR REYMOND, UN FERVENT PARTISAN DE L'AVIATION SANITAIRE, SUR SON MONOPLAN



LE MONOPLAN DU SÉNATEUR REYMOND AUX DERNIÈRES GRANDES MANŒUVRES

ESCRIME

L'Assaut des Jeunes Maîtres

PRÉSENTER au grand public les fils de quelques-uns de nos plus célèbres maîtres d'armes, les opposer à d'excellents amateurs, telle a été l'initiative de la Société d'Encouragement. Cette idée, dont M. Chevillard fut l'instigateur, ne pouvait espérer obtenir un meilleur résultat. En effet, la vaste salle des Ingénieurs Civils était trop petite pour contenir tous ceux qui avaient répondu à l'appel des organisateurs. Et pourtant, seul, le fleuret figurait au programme dont l'épée fut bannie impitoyablement. Les jeunes maîtres doivent manier le fleuret. Fort bien. Mais si l'on organisait une soirée similaire pour les jeunes maîtres épéistes, il est probable que l'on verrait au programme figurer les mêmes noms !

Et quels noms ! Rouleau, Lafont, Ruc, Samiac, tous enfin étaient célèbres, et parmi tous ces jeunes poulains dont l'âge variait entre 18 et 24 ans, quel est celui qui, le premier, n'aura pas à souffrir de la comparaison paternelle ? L'avenir nous le dira.

Robert Ad. Rouleau ressemble beaucoup à son père. Il est râblé, combatif, et son assaut contre M. A. Michel ainsi que celui de Raoul Samiac contre le très fort capitaine Sénat font bien augurer de leur avenir.

Comme Robert Ad. Rouleau, Georges Lafont ressemble étonnamment à son père. Il est grand, mince. Nullement intimidé par le public qu'il affrontait pour la première fois, il a combattu avec beaucoup de sang-froid, presque avec autorité, l'excellent fleurettiste D^r Thierceclin, au jeu subtil, qui lui était opposé.

On sait ce que doit l'escrime française au maître Lafont dont il fut, en Belgique, le promoteur. Son fils saura se rendre digne du nom qu'il porte. Le gaucher René Andrieux a été très remarqué. Maurice Coudurier est déjà plein d'assurance. Les amateurs Van der Stappen et Masson leur donnèrent une excellente réplique. Belles armes également entre MM. Ed. Rue, Guilbaud, Quechelle et Maurice Tixier — adroit et déjà roublard — Martini et Bersin de Joinville, et dont le père professe depuis de longues années à la Chaux-de-Fonds pour le plus grand bien de l'escrime française. Quant à Haussy, ses succès lui enlèvent déjà le titre de jeune maître et le maître Bourdon en tirant contre lui l'honneur, rendant ainsi hommage à sa précoce virtuosité.

Jules Ringuet avait affaire à l'amateur Foule : sa tâche était ardue ; mais il est très agile et possède bien la notion de la distance. Il faudra

pourtant qu'il travaille son doigté et qu'il surveille son pied gauche qui ne reste pas à plat.

L'assaut final mettait en présence Jeanty et Bénétou. Ceux-là ne sont plus des débutants. Ce sont des escrimeurs éprouvés qui font honneur à la jeune génération. Bénétou tenait à confirmer la haute opinion qu'on se fait de sa valeur. Il a tiré très dur, en vrai champion. Son abatage est formidable. Jeanty, quoique dominé, n'est pas sorti diminué de cette rude épreuve.



M. DUCONSEIL, ORGANISATEUR DE L'ASSAUT DES ÉTUDIANTS

L'Assaut des Étudiants

Six jeux de fleuret, deux d'épée, menés rondement, avec brio, sous la présidence de M. René Lacroix, ont assuré le succès de l'Assaut des Étudiants.

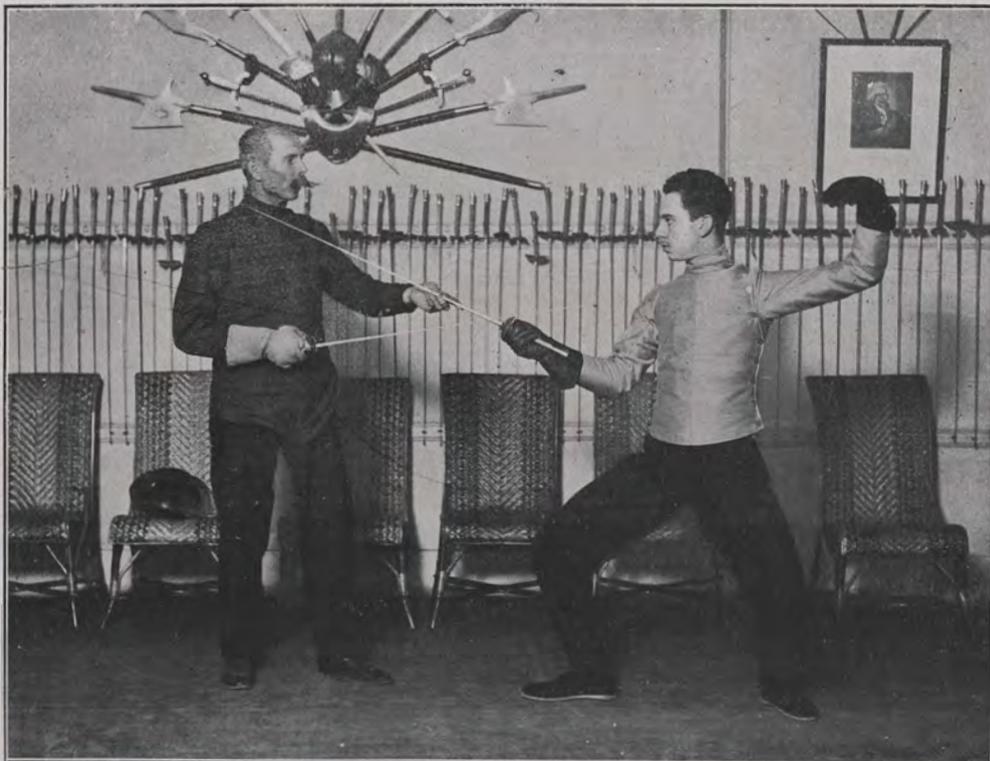
Cette soirée d'escrime a le mérite de n'avoir pas traîné en longueur ; de plus, sans vaines prétentions, les amateurs se sont mesurés avec des adversaires de leur force, ce qui nous a permis d'assister à des luttes bien soutenues et bien équilibrées. Enfin — et surtout — ces jeunes gens annoncent scrupuleusement les moindres touches. Décidément, les étudiants donnent de bons exemples : exemples de logique, de modestie, de loyauté.

Cet esprit sportif est tout à leur honneur. Espérons que l'année prochaine, ils organiseront, en plus des rencontres courtoises, un ou plusieurs matches. Cette innovation sera bien accueillie du grand public : tous les escrimeurs la réclament. Les spectateurs seraient heureux d'assister à des luttes qui se termineraient par un résultat. Les amateurs et même

les professeurs devraient oser affronter le péril d'une défaite constatée par un jury — ce qui ne constituerait pas un déshonneur, bien au contraire ; car, grâce à eux, l'escrime profiterait d'un nouvel essor. Quel intérêt pour le public ! Quelle émulation pour les tireurs !

Ainsi MM. Jean Lacroix et Frelupt ont fait preuve de beaucoup de valeur. On aurait palpité de les voir disputer un *match* en dix coups de boutons. Il est certain que ces deux sportsmen

auraient accepté avec joie et enthousiasme une telle proposition. Tel qu'il a été, leur assaut fut très intéressant. Au fleuret, M. R. Demelin et surtout M. Rémy ont fort bien réussi. Le jeune maître Coudurier s'affirme en tirant avec beaucoup d'autorité contre M. Tollard, un amateur classique. Les maîtres Guérin et Daniel mènent un débat d'épée fantaisiste et applaudi. MM. L. Demelin, Vivès et Grenier, amateurs de bonne classe ; le professeur Communeau et Duconseil, dont l'allure souple et aisée a beaucoup plu, se sont fait également applaudir. Enfin, les maîtres Lecocq et Raymond — remarquable gaucher — clôturèrent cette séance fort intéressante. L. TRAPANI.



LE JEUNE MAÎTRE GEORGES LAFONT S'ENTRAÎNANT AVEC SON PÈRE

CHOSSES ET AUTRES



L'assemblée générale de la Société du Cheval de Guerre.

Le Comité de la « Société d'encouragement à l'élevage du Cheval de Guerre français » s'est réunie samedi dernier, 25 janvier, en Assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Trousselle, vice-président de la Société.

L'Assemblée a commencé par voter à l'adresse de son président, M. Eugène Etienne, qui vient d'être nommé Ministre de la Guerre, une motion de respectueuses félicitations ; elle a ensuite approuvé les comptes de gestion de l'année 1912 et ratifié le budget de 1913, voté par le sous-comité et dans lequel le chapitre des concours figure pour une somme totale de 138.000 francs, dont nous publierons incessamment la répartition.

Il a été procédé ensuite à la nomination des commissaires. Ont été élus : MM. le comte d'Ideville et Jean Stern, commissaires sortants, et H. de Cathou, en remplacement de M. Sautereau, décédé.

Le Comité a pris une importante décision en approuvant la proposition de ses commissaires relativement à un élargissement de la formule d'admission dans les concours de la Société. Le texte suivant a rallié les suffrages :

Seront désormais admis au concours de la Société tous les chevaux de demi-sang comptant au moins un auteur de pur sang (étalon ou jument) dans ses six ascendants directs ; en d'autres termes, sont admis au même titre les fils et petits-fils de pur sang.

Cette nouvelle formule essentiellement libérale est absolument conforme au principe fondamental de la Société du Cheval de Guerre et à ses déclarations du début. La jeune Société témoigne ainsi une fois de plus de sa très grande largeur de vues, en même temps que de son désir bien net d'encourager avant tout le bon cheval de selle, sans aucun parti pris.

L'épreuve de hunters inaugurée l'année dernière à Verrie-Saumur reste, en outre, ouverte au demi-sang de toutes origines.

Ajoutons, en terminant, que dans une lettre lue en séance, M. Hébrard de Villeneuve informe le Comité que l'Académie des Sports, dont il est le président, dans sa séance du 12 décembre 1912, a attribué sa grande médaille d'or à la Société du Cheval de Guerre en raison des services inappréciables qu'elle rend au pays.

Cette distinction extrêmement flatteuse souligne l'importance du but que poursuit la Société du Cheval de Guerre.



La 2^e Exposition de l'Automobile et du Cycle du Mans.

La 2^e Exposition de l'Automobile et du Cycle, organisée par l'Automobile Club de la Sarthe et de l'Ouest de la France, qui aura lieu au Mans, du 23 février au 9 mars prochain, va remporter, comme celle de l'an dernier, un succès énorme.

Le règlement en est paru depuis une quinzaine de jours seulement et déjà plus des trois quarts des stands sont retenus.

Les meilleures marques d'automobiles françaises ont fait parvenir leur engagement et l'étranger y sera très brillamment représenté. Les fabricants d'acces-

soires, de pneumatiques et de carrosseries ont aussi retenu de nombreux emplacements.

Le Mans, une fois de plus, et pendant quinze jours, va être le lieu de rendez-vous de tous les automobilistes et cyclistes de l'Ouest de la France.

Rappelons que cette Exposition est ouverte aux voitures automobiles, châssis, carrosseries, cycles, motocycles, pneumatiques, accessoires divers, etc.

Le prix de location des emplacements varie de 13 à 160 fr. selon l'emplacement et les dimensions. L'A. C. S. O. installe à ses frais tous les stands ; les exposants n'auront donc aucune autre dépense à prévoir pour leurs installations.

Les stands seront attribués par un tirage au sort qui aura lieu le 8 février et auquel tous les exposants seront invités à assister.



Le Raphaël-Export n'est pas un vin nouveau, c'est le type de Saint-Raphaël Quinquina rouge que nous livrons à l'exportation, il est plus sec et plus amer que le type français ; sa véritable appellation serait *Saint-Raphaël Quinquina Exportation*, mais le nom est interminable et le public qui l'apprécie le demande sous le nom très abrégé de « Raphaël-Export ».



« Comment les Eleveurs et les Vendeurs supportent-ils encore les ennus occasionnés par les animaux indisponibles ?... Les Chevaux et les Chiens boiteux n'existent plus pour ceux qui utilisent le « TOPIQUE DECLIE-MONTET » ; c'est un service à leur rendre que de le leur faire connaître. »

PETITES ANNONCES

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes ; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

Rare occasion. — Très fort irlandais, 8 ans, 1^m68, importé directement, pouvant porter 200 kilos, très doux, monté femmes à la chasse, gros sauteur d'extérieur, payé 5.000 fr., serait cédé 1.500 parce que très légèrement touché genoux. Essai tant qu'on voudra. — Baron G. de Brullon, La Flèche (Sarthe). 387

Pur sang, hongre, sans papiers, 12 ans, joli modèle, 1^m60, galop charmant. 500 francs. — S'adresser à M. de Beauregard, Aché, Alençon. 388

Fille Samaritaine et Blac Leg. baie, 1^m53, très belle, forte, prend 5 a., sagesse sautée, montée à 18 mois, ferait jument dame, grosse

sauteuse, toutes garanties, 4.000 fr. — Comte d'Evry, Evry-les-Châteaux, Brie-Cte-Robert (Seine-et-Marne). 389

On demande à acheter dans le nord de la France ou en Belgique un beau et bon cheval ayant des aptitudes pour le saut. — Ecrire P. F., 20 rue de Dammartin, Roubaix. 390

Ai écur. course, galop, gagnant nombreuses courses 1912. Dem. asso. av. peu argt pr extension. — Gould, Caulnes (C.-du-N.). 391

A vendre : Cheval de pur sang, bai brun, 12 ans, 1^m60, excellent sauteur connu à Pau ; s'attelle, sain et net ; vient chasser trois mois Compiègne sous dame. Large essai sur place, toutes garanties. 800 fr. — Cte du Passage, Compiègne. 392

Jument noire, 8 ans, 1^m58, joli modèle, très résistante, sautant bien, a gagné plusieurs courses de demi-sang et cross-country en Belgique. Absolument saine et nette, garanties. Facile à monter, bien mise à la selle, 2.500 fr. Photographie sur demande. — Ecrire Lieutenant A. S., boulevard de la Constitution, 41, Liège (Belgique). 393

Irlandais bai-brun, 7 ans, 1^m63. Parfait chasse, sage, adroit, vite, pleine condition. Toutes garanties. Photographie. 2.400 fr. — Prince de Broglie, Cuy, par Argentan (Orne). 394

Deux superbes hunters irlandais extraordinaires, modèle ancienne gravure, plein service, nets, garantis, 6 et 7 ans, 1.500 et 2.000 fr. — Comte Joseph Rochaid, Deux-Rives, Dinard (Ille-et-Vilaine). 395

Watteau, hongre bai par le Hardy et Kairouan, 8 ans, gagnant de plus de 40.000 fr. en plat et en obstacles ; beau et fort pur

sang. 1.000 fr. Visible et essai, Vitry-en-Artois. Henry Daix, 19, rue Jean-de-Gouy, Douai. 401

Bon pur sang qualifié pur military, avec toutes garanties. Carron, Haras de Rambouillet.

A céder : **Kiss des Baraques**, fox poil dur, 18 mois, petit, osseux, tête et poil parfaits, déjà très bon au terrier, prix modéré. — **Line des Baraques**, femelle, 7 mois, 25 fr., pour le chenil. — Ch. Lalance, Montbéliard. 396

A vue : faute emploi manque gibier, beau **laverack**, 3 ans 1/2, régulièrement moucheté, absolument sain et net ; mis down, peu chassé, très soumis, 150 francs.

Paire harnais vernis noir, bouclerie cuivre, colliers fauves ; marque Paris, état neuf, 160 francs. — M. de Peyran, place Decazes, Libourne. 397

Chiots Setter anglais, origine field-trailers race pure, parents superbes, sevrage, 50 francs. — Chenil des Colinettes, Ségry (Indre). 398

Frantz von Luntal, superbe étalon berger allemand, dressé, primé. 400 fr. — M. Siméon, Peroy par Nanteuil-le-Haudouin (Oise). 400

A louer dans la Haute-Vienne :

1^o **Admirable pêche** à la truite sur plus de 5 kilomètres d'une rivière importante comportant 3 barrages avec rapides ;

2^o **Pêche** sur plus de 2 kilomètres d'un cours d'eau moins important parallèle, à très peu de distance de la rivière indiquée ci-dessus ; deux barrages existent sur ce par-

cours. — S'adresser à M. Chambry, à Villedieu (Haute-Vienne). 399

Omnibus par Binder, état neuf. 1.000 fr. — M. de Marcillac, Bessemont, par Villers-Cotterets. 399

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Imprimerie PAUL DUPONT (Thouzellier Dir.)
4, rue du Bouloi, Paris.

COMME TOI



PARFUM
ULTRA
PERSISTANT

ED. PINAUD
18 PLACE VENDÔME
PARIS

BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES
sont RADICALEMENT GUÉRIES par

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS

50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies.